

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 28 MARS 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20180328/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20180328/access.html>

Le 28 mars 2018, à 15h15, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Adoption de la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2018,

- Projet de RFC portant sur le schéma d'URI « leaptofrogans »,
- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO),
- Renouvellement des membres du Comité d'Investissement,
- Création du Comité des Projets Aidés,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS POUR L'ANNÉE 2018

L'équipe promotion propose une stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2018.

Cette stratégie s'articule autour des actions de promotion suivantes :

- la mise en œuvre d'actions de promotion pour soutenir la stratégie de diffusion de la technologie Frogans en direction des développeurs et des créateurs de tutoriels ;
- la poursuite des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction d'acteurs institutionnels de la gouvernance de l'Internet ;
- la poursuite des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle, des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication et des entrepreneurs du secteur de l'Internet.

Au vu de cette proposition, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter cette stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2018.

PROJET DE RFC PORTANT SUR LE SCHÉMA D'URI « LEAPTOFROGANS »

Khaled Koubaa, VP Global Policy, présente la participation de l'OP3FT à la réunion IETF 101, qui s'est tenue à Londres (Royaume-Uni) du 18 au 20 mars 2018.

Le Conseil d'administration prend acte que les échanges ayant eu lieu lors de cette réunion ont confirmé que l'IETF (Internet Engineering Task Force) pourrait publier une spécification technique décrivant le schéma d'URI « leaptofrogans », sous la forme d'un RFC (*Request For Comments*) informationnel.

Au vu de cette présentation, le Conseil décide de confier aux équipes techniques la rédaction d'un RFC portant sur le schéma d'URI « leptofofgans ». Le Conseil décide également de confier aux équipes techniques la conduite des discussions avec l'IETF en vue de la publication de ce RFC.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données devant avoir lieu en mai 2018, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) est obligatoire pour :

- les autorités ou les organismes publics,
- les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle,
- les organismes dont les activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données dites « sensibles » ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

En dehors des cas de désignation obligatoire, la désignation d'un DPO est encouragée par les membres du G29, organe consultatif rassemblant les autorités de protection des données de chaque Etat membre de l'Union européenne.

Le Conseil d'administration prend acte que l'OP3FT ne rentre pas dans les cas de désignation obligatoire d'un DPO. Compte tenu de la mission d'intérêt général de l'OP3FT et des recommandations du G29, le Conseil décide de désigner néanmoins un DPO, en la personne de Madame Julie Laurent-Ledoux, responsable de l'équipe juridique de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires à cet effet, notamment les démarches auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

L'équipe juridique rappelle que conformément à l'Article 18 des Statuts de l'OP3FT, « Le Comité d'investissement est composé de deux à cinq membres qui sont nommés par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. »

Elle rappelle également que le deuxième mandat de Monsieur Erik Pointillart au Comité d'investissement a expiré le 19 mars 2018, laissant Monsieur Benoît Redon comme seul membre. Le mandat de Monsieur Redon expirera le 24 octobre 2019.

Le Conseil d'administration prend acte de la nécessité de nommer un nouveau membre au Comité d'investissement, tout en rappelant que la dotation de l'OP3FT ne comporte ni valeur mobilière, ni somme d'argent.

CRÉATION DU COMITÉ DES PROJETS AIDÉS

L'Article 4 des Statuts de l'OP3FT précise que « l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. »

Par ailleurs, l'Article 7 des Statuts de l'OP3FT précise que « le Conseil d'administration peut s'adjoindre des comités scientifique, d'éthique ou d'audit pour l'éclairer ou l'assister dans la prise de décisions complexes ou techniques. Il peut de même être assisté dans sa tâche par toute personne qualifiée susceptible de l'éclairer plus précisément sur un sujet. L'avis des comités ou personnes qualifiées est consultatif. »

Au vu de ces deux articles, le Conseil d'administration de l'OP3FT décide de créer un « Comité des Projets Aidés » qui aura à terme la mission de sélectionner des initiatives ou actions innovantes d'intérêt général que l'OP3FT pourrait financer si ses ressources venaient à excéder les besoins liés à l'accomplissement de ses missions de Promotion, Protection et Progrès de la technologie Frogans.

Le Conseil prend acte des candidatures de Monsieur Erik Pointillart et de Monsieur Benoît Redon pour devenir membres du Comité des Projets Aidés.

Au vu du profil de ces personnes et de leur connaissance du projet Frogans acquise au sein du Comité d'Investissement, le Conseil décide d'accepter leurs candidatures et de les nommer au Comité des Projets Aidés, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 28 mars 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864